

gaz à effet de serre et de limiter leurs concentrations dans l'atmosphère. La Convention fournit un cadre pour la coopération internationale en la matière mais ne renferme aucun engagement contraignant par rapport aux émissions de gaz à effet de serre. Reconnaissant qu'il fallait intervenir plus énergiquement pour réduire ces émissions, les nations ont négocié le Protocole de Kyoto (1997) qui fixe des limites ou des réductions d'émissions aux nations industrialisées par rapport aux niveaux de 1990.

La réalisation de ces engagements préoccupe beaucoup les collectivités autochtones du Nord canadien. Les preuves s'accumulent montrant que les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone et les rayons ultraviolets ont tous d'importantes conséquences négatives et cumulatives non seulement pour la région circumpolaire, sa faune et ses habitants mais pour la planète toute entière.

Diversité biologique

La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique renforce l'engagement croissant de la communauté mondiale envers le développement durable. Ses objectifs sont la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques. Il s'agit d'un instrument environnemental global de nature contraignante qui tient compte de l'importance des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des collectivités locales et des communautés autochtones eu égard à la préservation sur place de la diversité biologique.

Les collectivités autochtones sont représentées au sein d'un groupe de travail que le gouvernement du Canada a formé pour se faire aider dans l'application au pays de l'alinéa 8j) de la Convention et l'élaboration des positions canadiennes sur les tribunes internationales.

Le Canada et l'Union européenne : l'enjeu des normes de piégeage

En 1983, des militants pour les droits des animaux, qui étaient actifs sur la scène internationale, ont réussi à amener l'Europe à bannir l'importation des produits faits à partir de deux espèces de phoques non en péril. Au milieu des années 1990, cette mesure a été suivie de l'arrêt de l'importation de produits provenant des principales espèces sauvages d'animaux à fourrure. Ce boycottage a eu des répercussions dramatiques et parfois perturbatrices pour bien des gens du Nord, tout particulièrement les collectivités autochtones dont la subsistance dépend fortement, et depuis longtemps, de la chasse au phoque et du piégeage des animaux à fourrure.

« La région arctique, en apparence si pure, est déjà souillée de polluants mortels et invisibles et est devenue, à mon avis, comme le canari dans le puits de la mine. Si le canari survit, alors nous pourrions tous survivre. Si nous pouvons réussir à convaincre les gens que l'empoisonnement d'un enfant inuit, de l'Arctique et de la planète ne font qu'un, nous aurons alors réussi à les conscientiser de telle sorte que des changements positifs sont inévitables. »

*— Sheila Watt Cloutier, présidente de
la Conférence circumpolaire inuite,
juin 1998 [traduction]*

« Les effets du réchauffement planétaire se font déjà sentir dans le Nord canadien. La température moyenne de l'air dans le bassin du Mackenzie est plus élevée (elle a augmenté de 1,55 °C depuis 1860), et les glaces qui couvrent l'océan Arctique s'amincissent. »

*— Commissaire à l'environnement et
au développement durable,
Rapport de 1999, par. 6.9*